

Séance du 20 mars 2024

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Présidente

Membres élus le 17 juin 2020

Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Pour : Pas de vote formel

Convocation du : 13 mars 2024  
Date d'affichage : 13 mars 2024

Acte rendu exécutoire par  
télétransmission en Préfecture du  
Nord le **22 Mars 2024** et publication  
du **22 Mars 2024**.

**Délibération N° 01-24-02**Étaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Présidente

M. FILLIERE Patrick, Vice-Président,

Mme BAYART Angélique, Maire-adjointe,

Mme RIOU Sandrine, conseillère municipale, MM. QUILLIOT Philippe,  
ARCHIE Patrick, conseillers municipauxMmes FACQ Margaux, MIQUET Marie-Josèphe, M. COLLÉRIE Jean-  
Claude, membresAbsents excusés et représentés : Mme LEBLANC Floriane, M. VAN  
MEENEN Laurent.Absent non excusé et non représenté : M. NINRINCK AlfredMembre démissionnaire en cours de remplacement : Mme MOPIN  
Thérèse-MarieSecrétaire de séance : Mme BAYART Angélique

OBJET

**DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR  
L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL M57 DU C.C.A.S ET ANNEXE  
M22 DU S.S.I.A.D**

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée, que le débat d'Orientation Budgétaire a pour objet de permettre à l'exécutif d'une collectivité territoriale de présenter à son assemblée délibérante, avant l'examen et le vote du budget primitif, les grandes orientations générales du budget ainsi que les engagements pluriannuels envisagés. Il participe également à l'information des habitants sur les affaires de la commune.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un fil directeur, les informations fournies peuvent tout au long de l'année faire l'objet d'ajustements.



La loi NOTRe du 07 Août 2015 renforce l'information des assemblées délibérantes, et le D.O.B s'effectue sur la base d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (R.O.B).

Madame la Présidente revient sur le contexte économique puis présente les orientations budgétaires en fonctionnement ainsi que les principales opérations d'investissement envisagées, qu'il s'agisse du budget principal du C.C.A.S (M57) et du budget annexe du S.S.I.A.D (M22).

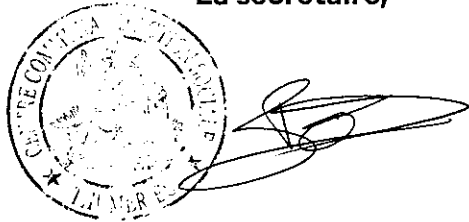
**Le Conseil d'administration, après avoir ouï l'exposé de sa Présidente,**

**PREND ACTE**

Qu'il a été procédé par ce dernier et en application de la réglementation en vigueur, à la présentation du document relatif au Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024, ci-annexé.

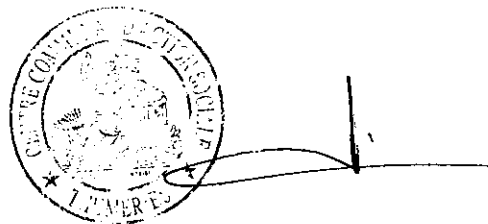
Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil d'Administration repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**La secrétaire,**



**Angélique BAYART.**

**La Présidente,**



**Nadège BOURGHELLE-KOS.**

